

## ORDRE DU JOUR :

|                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 FÉVRIER ET DU FAIT DU 16 ET 22 AVRIL 2020.....                   | 4  |
| 2. INFORMATIONS DU PRESIDENT.....                                                                     | 4  |
| 3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE - FONDS DE CONCOURS .....                 | 10 |
| 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - HOTEL DE L'EST - TRAVAUX ....                                | 10 |
| 5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - HOTEL DE L'EST – LOCATION ..                                 | 14 |
| 6. SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE TENNISISTIQUE .....                        | 16 |
| 7. SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE DE TIR A L'ARC.....                        | 18 |
| 8. SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS – ESPACE D'ACTIVITE FOSSE CAILLOUX ..... | 26 |
| 9. RESSOURCES INTERNES – COVID 19 – INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....                    | 29 |
| 10. RESSOURCES INTERNES – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2.....               | 29 |
| 11. RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE N° 1.....                       | 32 |
| 12. RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE PORT – DECISION MODIFICATIVE N° 1 .....                       | 33 |
| 13. RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST – DECISION MODIFICATIVE N° 1 .....             | 35 |
| 14. RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19 .....                   | 36 |
| 15. QUESTIONS DIVERSES .....                                                                          | 37 |

Le onze juin deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison de la Culture de Venizy sise rue du Donjon à VENIZY sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 4 juin 2020 dans les formes et délais légaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BUCINA - DE BRUIN - DENOMBRET - DELOT – DEROUELLE – ETIENNE - FROMONOT – GUILLOT - SCHWENTER – SEUVRE - TISON

Messieurs BAILLET – BIOT - BLANCHET - BLAUVAC - BOUCHERON – CHEVALIER - CORNIOT – DELAGNEAU JL – DELAGNEAU D – DELAGNEAU G – FERRAG - FOURNIER - FOURREY – GAILLOT S – GUINET BAUDIN - HARIOT – HENRY - JUSSOT - LEGRAND - LEPRUN - MATIVET - MORLE – MORINIERE – PORCHER - QUERET - QUOIRIN - RAMON - ROUSSELLE - RUSCH - TIRARD

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Messieurs BENOIT, CARRA, DELAVAUT, GAILLOT M, MAILLARD, lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs CORNIOT, LEGRAND, Mme DENOMBRET, M. BLANCHET, et Mme SCHWENTER

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur CLERIN

SECRÉTAIRES de SÉANCE : Madame Chantal SEUVRE et Monsieur Philippe GUINET BAUDIN

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et Messieurs bonsoir. Bienvenue à tous les nouveaux élus de ce Conseil communautaire. Notre Communauté de communes est composée de 29 communes et de 48 conseillers communautaires. Trois communes doivent élire leur maire au deuxième tour (le 28 juin). Ils sont représentés normalement par leur maire. Ils ont le même pouvoir de vote aujourd'hui que l'ensemble des élus présents. Nous pouvons donc délibérer normalement.

Chaque élu se présente :

M. Jean-Louis LEPRUN : Maire de Mercy, commune de 80 habitants.

M. Serge GAILLOT : Nouveau maire de Jaulges, j'ai fait deux mandats de maire jusqu'en 2014. Puis, j'ai décidé de reprendre du service en 2020. M. le président précise que Mr GAILLOT est le président fondateur de la communauté de communes du Florentinois.

M. Dominique DELAGNEAU : Maire de Hauterive.

M Pascal FOURNIER : Maire de Germigny, commune de 547 h.

M. Emmanuel MATIVET : Nouveau maire d'Esnon, deux mandats de conseiller auparavant. Esnon est une commune de moins de 400 habitants.

M. Maurice HARIOT : Maire de Chéu

M. Didier MORLÉ : Maire de Chemilly/Yonne

M. Jean-Louis QUERET : Maire de Champlost (831 habitants)

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Maire de Chailley

M. Hervé MORINIERE : Maire de Beugnon (346 habitants)

M. Jean-Luc DELAGNEAU : Maire de la commune de Bellechaume.

M<sup>me</sup> Mireille DELOT : Conseillère municipale de Saint-Florentin.

M<sup>me</sup> Roselyne ETIENNE : Adjointe au maire de Saint-Florentin.

M. Patrick BIOT : Adjoint au maire de Saint-Florentin.

M<sup>me</sup> Marie-Claude SCHWENTER : Adjointe au maire de Saint-Florentin.

M. Frédéric RUSH : Adjoint au maire de Saint-Florentin.

M<sup>me</sup> Chantal SEUVRE : Adjointe au maire de Saint-Florentin.

M. Philippe TIRARD : Délégué auprès du maire de Saint-Florentin.

M. Jacky JUSSOT : Maire par intérim de Mont-Saint-Sulpice

M. Kamel FERRAG : Maire de Villiers-Vineux

M. Sylvain QUOIRIN : Maire de Venizy (953 habitants)

M<sup>me</sup> Monique DEROUELLE : Maire de Soumaintrain

M. Gérard DELAGNEAU : Maire de Sormery

M. Daniel HENRY : Conseiller municipal à Seignelay

M<sup>me</sup> Silvia TISON : Conseillère municipale à Seignelay

M. Thierry CORNIOT : Maire de Seignelay

M. Daniel BOUCHERON : Maire intérim de la commune de Percey

M<sup>me</sup> Murielle BUCINA : Maire de Paroy en Othe

M. Francis PORCHER : conseiller municipal à Héry

M<sup>me</sup> Caroline FROMONOT : conseillère municipale à Héry

M. Patrick ROUSSELLE : maire de la commune d'Héry

Mme Marie DENOMBRET : conseillère déléguée à Brienon

Mme Nadège DE BRUIN : adjointe au maire de Brienon

M. Claude LEGRAND : Adjoint au maire de Brienon

Mme Maxence GUILLOT : maire déléguée de Rebourseaux, commune associée à Vergigny depuis 1973. Mme GUILLOT a été présidente de la communauté de communes du Florentinois.

M. Frédéric BLANCHET : Maire de Vergigny

M. Jean-Claude CHEVALIER : Maire de Turny

M. Patrice RAMON : Maire de Neuvy-Sautour

M. Michel FOURREY : Maire de Butteaux

M. Y DELOT : Maire de Saint-Florentin

M. Patrice BAILLET : Maire de Lasson

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 FÉVRIER ET DU FAIT DU 16 ET 22 AVRIL 2020**

**M. LE PRÉSIDENT** : Le budget a été voté le 20 février. Un conseil a eu lieu en audio conférence entre le 16 et le 22 avril, confirmé par des questions et des réponses exprimées par mail permettant ainsi des décisions précises et claires.

Y a-t-il des remarques concernant ces comptes rendus ?

***Le compte rendu du 20 février est validé***

***Le compte rendu tenu du 16 au 22 avril est validé.***

## **2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT**

### **RESSOURCES INTERNES**

- TENUE DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Comme vous avez pu le constater, notre Conseil est dit « Mixte » jusqu'au 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales prévues pour le 28 juin prochain.

Sous réserve de la tenue du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales, le Conseil communautaire d'installation de la nouvelle assemblée devrait se tenir le jeudi 9 juillet 2020.

Les convocations des futurs conseils communautaires seront, conformément à la loi, transmises par voie dématérialisée.

Les conseillers qui souhaiteraient cependant une version papier (convocation et rapports) devront en faire la demande officielle par courrier.

Par ailleurs, les conseillers seront prochainement dotés d'une tablette pour d'une part leur permettre d'emmener en séance les projets de délibération et d'autre part leur éviter de les imprimer.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Voirie

### Signalisation horizontale

Notre établissement réalise les travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales. Sur la base d'un état des lieux réalisé en 2019, une consultation a été lancée et c'est la société SIGNATURE qui a été retenue pour réaliser la signalisation horizontale pour un coût global de 127 850 € TTC. L'entreprise a d'ores et déjà engagé son travail sur nos routes depuis le 11 mai dernier.

Les communes d'Esnon, Beaumont, Chemilly, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Seignelay, Beugnon, Butteaux, Chéu, Germiny, Jaulges, Percey, Soumaintrain, Villers-Vineux ont été repeintes.

Cela sera fait à Ormoy du 15 au 16 juin. Belchaume, Brienon, Champlost, Mercy, Paroy à partir du 17 juin. Neuvy-Sautour, Chailley, Lasso, Sormery, Saint-Florentin, Turny, Venizy, Vergigny à partir de la semaine 26.

**M. Patrick ROUSSELLE** : Des choses sont à revoir sur la commune d'Héry.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous appelez le maître d'œuvre afin qu'il revoie ce qui doit être refait.

**M. Thierry CORNIOT** : L'entreprise a très bien travaillé en coopération avec les services techniques, ce qui est une très bonne chose.

### Travaux voirie 2020

Pour la réalisation des travaux de voirie 2020, une consultation a été lancée sur la base du programme arrêté le 25 février dernier.

- Pour le lot 1 – Diagnostic Amiante : Société ADX Groupe pour un montant global de 5 000 € HT ;
- Pour le lot 2 – Travaux entretien : EUROVIA pour un montant global de 784 800 € HT ;

Les réunions (préalables au démarrage des travaux) avec les mairies commencent dès le vendredi 12 juin 2020 pour un démarrage des travaux fin juin/début juillet 2020,

### Travaux lutte contre les inondations - Chemilly sur Yonne

Les travaux ont débuté la deuxième quinzaine de mai de cette année et doivent s'achever fin juin 2020

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- Entreprises

Avec la mise en œuvre du confinement, plusieurs entreprises de notre territoire ont été contraintes à stopper ou fortement ralentir leur activité pour :

- Interdiction d'ouverture (certains commerces, restauration,...)
- Absence du personnel
- Activité très réduite du secteur
- Mesures de protection à mettre en œuvre, etc....

L'État en compagnie de la Région Bourgogne Franche-Comté a mis en œuvre des mesures d'urgence visant notamment à apporter une aide et des subventions directes aux petites entreprises (de 1 à 10 salariés puis de 0 à 10 salariés),

La Région a souhaité associer les intercommunalités à ce dispositif en participant financièrement au fonds d'intervention géré par ses services. Nos services ont pris contact avec toutes les entreprises (0 – 10 salariés) de notre territoire, pour connaître leur situation, et si elles souhaitaient s'inscrire dans l'aide nationale afin de les accompagner. Il s'est avéré que le dispositif n'a été que faiblement mobilisé.

Devant l'inadaptation du dispositif au vu de la réalité des attentes des entreprises, la Présidente de Région nous a proposé récemment un nouveau dispositif d'accompagnement dans une logique de relance économique dont les modalités seront affinées durant l'été.

Il consisterait en un fonds d'aide en subvention dont la gestion de proximité serait réalisée par les intercommunalités et un fonds de prêt d'honneur via le réseau France Active.

## **TOURISME**

### Office de tourisme

L'OT a été fermé du 17 mars au 11 mai 2020. L'accueil téléphonique et autres actions de communication ont été réalisés en télétravail.

À compter du 11 mai, l'accueil physique et les actions au siège de l'office ont été remis en place, y compris la billetterie SNCF.

Malheureusement, les contraintes pesant sur les professionnels du tourisme et l'absence de perspectives sur les mesures de déconfinement ont conduit beaucoup d'acteurs à déprogrammer des manifestations et autres animations y compris durant la saison estivale.

À ce titre, en l'état actuel des mesures en vigueur, les bistrots nomades organisés en partenariat sont pour partie maintenus, mais certaines communes n'ont pas encore fait part de leur décision.

### Hébergement touristique et restauration

La période de confinement et le déconfinement tardif de certaines activités ont fortement pénalisé nos professionnels du tourisme notamment dans la restauration. Les mesures gouvernementales se sont avérées inadaptées aux hébergeurs non installés en société. Cependant, les gîtes et les 'chambres d'hôtes ont pu assez rapidement redémarrer leur activité avec les agents de la SNCF dont les chantiers ont redémarré.

### Port de Saint Florentin

Le port aurait dû ouvrir le 28 mars, dans les faits, la navigation a été ouverte le 6 juin, la capitainerie ayant été ouverte dès le 13 mai 2020 pour renseigner et accompagner les professionnels.

## **ENVIRONNEMENT**

- SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif)

Du fait de la disparition de notre ancien prestataire fin 2019, nous avons lancé une consultation pour trouver un nouveau professionnel qui assure le volet technique du SPANC. C'est la société BUFFET INGENIERIE qui a été retenue, le montant prévisionnel du marché est de 391 926 € TTC pour 4 ans d'intervention incluant des diagnostics initiaux non encore réalisés (*marché à bon de commande*).

Pour mémoire, le SPANC concerne environ 3100 installations. Les audits de ces installations sur la partie florentinoise ont été réalisés à hauteur de 90 %. Pour le secteur Seignelay Briçon, certaines communes restent à étudier, dont la commune du Mont- Saint-Sulpice dont seule une partie des installations a été auditée.

- GEMAPI

Notre établissement a confié à des syndicats mixtes la gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Notre établissement est ainsi membre de :

- Syndicat Mixte de Yonne Médian
- Syndicat Mixte du Serein
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Ce dernier vient de lancer un diagnostic des habitations situées dans les secteurs classés "rouge" dans les Plans de Prévention des Inondations. Ce diagnostic gratuit (le syndicat intervenant en notre nom) est obligatoire pour que les particuliers puissent bénéficier d'un accompagnement financier du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour leurs aménagements de sécurité.

- Déchets

Nous remercions nos agents qui, pendant l'ensemble de la période de confinement, ont travaillé normalement. Le service de collecte des déchets a poursuivi son activité conformément au règlement en vigueur au sein de notre établissement. Ainsi les

collectes en porte-à-porte ont été réalisées régulièrement et les déchèteries sont restées ouvertes durant toute cette période.

Cette volonté de maintenir ces services s'inscrit dans une logique à la fois de sécurité sanitaire pour nos concitoyens, mais également de permettre un exutoire aux professionnels qui ont poursuivi leurs activités ainsi qu'aux nombreux particuliers, à partir du moment où ils pouvaient se déplacer. Ceci s'inscrit dans une logique de limiter au maximum les dépôts sauvages.

Il est à noter que la mise en œuvre des gestes barrières, la nécessité de protéger nos agents et ceux de notre prestataire ont conduit durant le confinement à la persistance de longues files d'attente dans les déchèteries et nous devons déplorer des comportements parfois agressifs de particuliers. Eu égard aux mesures de déconfinement, la situation est aujourd'hui revenue à la normale.

- Centre Aquatique

Le 18 mai dernier, la demande de permis de construire pour le centre aquatique a été déposée en mairie de Saint Florentin.

- M. le Président s'est rendu le 6 mai 2020 en compagnie de notre architecte, M. CALLIGARO à la piscine d'Avallon pour voir la nature des matériaux à mettre en œuvre dans le futur centre aquatique communautaire.
- La consultation des entreprises pour les travaux sera lancée début juillet pour un retour des offres fin septembre 2020 et un démarrage des travaux début 2021, l'ouverture du site au public étant prévue pour août 2022.

- École Multi Sports

- L'EMS a dû stopper son activité à compter du 16 mars 2020. Si les possibilités de redémarrer existent depuis le 2 juin dernier, dans les faits, entre les activités qui ne redémarreront pas d'ici la fin du mois, le fait que l'année « EMS » s'arrête le 20 juin et que certains équipements ne seront opérationnels que trop tard (piscine), il a été décidé de ne pas reprendre d'activité sur le mois de juin. Nous préparons cependant la rentrée 2020/2021.

**Principe :**

- Toutes les communes de la CCSA peuvent devenir des lieux de pratique. Il s'agit ainsi de s'appuyer sur le tissu associatif pour mettre en œuvre l'EMS

**Organisation matérielle:**

- Toutes les associations qui accueillent des jeunes reçoivent une aide de 40 € par séance ;
- En fin d'année, tous les jeunes qui prennent une licence dans une association permettent à celle-ci de recevoir une aide de 30 € ;
- Les familles ne paient que 15 € à l'année ;

- Les parents doivent amener les jeunes sur le lieu de pratique.

### **Planning**

- Établissement du planning sur l'année de toutes les propositions des associations, à savoir :
  - Choix par les parents des 5 activités pour l'année ;
  - Interdiction de pratiquer plus de 2 cycles sur la même activité ;
  - Les activités débutent le 9 septembre et s'arrêtent le 20 juin ;
  - Le calendrier change à chaque cycle ainsi que le lieu de pratique.

- Culture

#### École de Musique

- À compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 8 juin 2020, l'activité de l'École de musique a été profondément modifiée ;
- Arrêt des pratiques collectives (formations musicales et ensembles) ;
- Maintien des cours en télétravail avec certains professeurs ;
- Depuis le 18 mai 2020, lancement de la campagne de réinscription pour l'année scolaire 2020/2021.

#### Nouvelle école de musique

Le chantier a été interrompu quelques semaines, le temps que les protocoles sanitaires liés au BTP aient été mis en place. Aujourd'hui, les travaux ont pleinement repris depuis le 11 mai dernier et le décalage lié au confinement ne devrait occasionner un retard que de 2 mois par rapport au calendrier initial. La nouvelle date de rentrée au sein de la nouvelle école serait début janvier 2021.

- Social

#### Relais des Assistantes Maternelles

Le service du RAM a été maintenu en télétravail, le conseil et l'accompagnement des assistantes maternelles ont ainsi été assurés durant la période de confinement. Depuis le 11 mai, le service du site de Briennon/Armançon est opérationnel dans ses locaux (18 mai pour le site de Saint Florentin). Seules les activités de groupe n'ont pas été rétablies.

#### Portage de repas

Le service de portage de repas a fonctionné de manière normale pendant toute la période de confinement.

### 3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE - Fonds de concours

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement en faveur des communes, notre établissement a mis en place un dispositif de Fonds de concours destiné à financer des projets d'investissement portés par ces dernières.

Deux communes nous ont sollicités :

- HERY pour..... 3 040 €
- CHAILLEY pour..... 6 000 €

**N° 46/2020 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;  
Vu le règlement d'intervention voté le 19 avril 2018 ;*

*Considérant le règlement d'attribution du fond de concours en vigueur,  
Considérant l'éligibilité du dossier à ce dernier,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de concours suivants :

| COMMUNES | TYPE D'INVESTISSEMENT                     | COUT TOTAL  | TAUX D'INTERVENTION | MONTANT DU FONDS DE CONCOURS |
|----------|-------------------------------------------|-------------|---------------------|------------------------------|
| HERY     | Remplacement système de chauffage - École | 50 200 € HT | 10 %                | 3 040 € <sup>(1)</sup>       |
| CHAILLEY | Aménagement secrétariat de mairie         | 37 286 € HT | 25 %                | 6 000 € <sup>(1)</sup>       |

(1) Plafond d'aide

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

### 4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME - HÔTEL DE L'EST - Travaux

**M. LE PRÉSIDENT** : Suite au don des héritières WARBURTON de l'Hôtel de l'Est à notre établissement, nous avons pratiqué en 2019 à une première sauvegarde du

bâtiment qui devait se limiter à 150.000 €, prix de vente que nous avons proposé aux époux BERTHELIN qui avaient fait acte de candidature pour un achat à ce prix.

À la fin de l'année 2019, les époux BERTHELIN nous ont fait savoir qu'ils abandonnaient le projet faute d'avoir pu obtenir les financements nécessaires.

Depuis l'automne 2019, nous avons engagé ces premiers travaux de sauvegarde (toiture et murs extérieurs). Suite à cette défaillance, nous avons constaté malheureusement que des travaux nécessaires à une location pour une exploitation future devaient être entrepris.

Nous avons donc d'abord lancé une campagne de recherche d'un futur gérant sur le site de TF1 qui nous a permis d'avoir plusieurs contacts intéressés. Dès lors que nous avons pu identifier un candidat sérieux à cette gérance, nous avons vite évalué les travaux nécessaires représentant un coût prévisionnel de 430.000 €.

Pour financer ces travaux, notre établissement peut s'engager dans le cadre de la politique nationale en faveur du redémarrage de la commande publique. Nous avons ainsi présenté en urgence ce dossier auprès de l'État en soulignant bien que les travaux à réaliser pouvaient être dirigés directement vers des entreprises locales.

Le coût réel définitif des travaux impliquera un coût des loyers en proportion.

Les modalités financières seront reprises et explicitées dans le cadre du rapport de la DM n°1 du budget annexe « Hôtel de l'Est ».

Les travaux de l'espace restauration devraient être terminés d'ici le milieu de l'été et la partie hôtellerie pour le début de l'automne.

Nous vous proposons d'approuver la réalisation suivante, ainsi que le financement :

| Postes                              | Montant HT       |
|-------------------------------------|------------------|
| <b>Actions de sauvegarde</b>        |                  |
| Travaux de toitures                 | 250 356 €        |
| Murs extérieurs                     | 24 060 €         |
| <b>Restructurations intérieures</b> |                  |
| Plâtrerie - sols                    | 33 812 €         |
| Peintre                             | 46 082 €         |
| Plomberie/électricité/divers        | 75 690 €         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>430 000 €</b> |

| Financeurs    | Taux        | Montant HT       |
|---------------|-------------|------------------|
| Etat          | 41,80%      | 180 000 €        |
| Fonds propres | 4,70%       | 20 000 €         |
| Emprunt       | 53,50%      | 230 000 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>100%</b> | <b>430 000 €</b> |

**M. Sylvain QUOIRIN** : Que se passe-t-il si la dotation DETR n'est pas à la hauteur escomptée ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Il conviendra de compenser par la durée de l'emprunt.

**M. Sylvain QUOIRIN** : Cela va déséquilibrer le budget.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai fait en sorte que le loyer de 27 000 € soit suffisant pour rembourser l'engagement. Néanmoins, il y aura le temps de démarrage.

**M. Sylvain QUOIRIN** : Ce n'est pas le plan de financement qui m'interpelle, mais le problème du produit. On a découvert des toits et des plafonds en mauvais état et je

crains que d'autres surprises nous attendent alors que nous serons engagés dans ce processus. Ce n'est pas un produit fini neuf, mais ancien avec des vices cachés.

**M. LE PRÉSIDENT :** Toute l'électricité est refaite à neuf. C'est pour cette raison que le coût est plus élevé. Nous avons envisagé une dépense de 150 000 €, elle s'élève à 430 000 €.

L'électricité, la plomberie, trois salles de bains sont refaites à neuf. Bien qu'on ait eu des surprises chaque jour, la dépense rentre dans le budget que je vous présente. On refait les peintures. On est en avance par rapport au dossier.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Comment cette personne a connu l'existence de cet hôtel ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous avons lancé une recherche sur le site « SOS Villages » de TF1.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Est-ce que la viabilité économique a été étudiée par nos services ? Le Covid va freiner beaucoup les clients à aller dans de telles structures.

**M. LE PRÉSIDENT :** Une étude a été faite.

**M. Thierry CORNIOT :** La Communauté de communes est engagée à hauteur de 230 000 €. Même si demain il y avait une catastrophe et que le gérant ne puisse pas suivre, la valeur du bien est bien supérieure à 230 000 €. La CCSA ne prend pas un gros risque financier, ce risque n'est pas très élevé.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le bien est valorisé sans problème. Il pourrait être vendu à 450 000 € dans l'état où il est. Le Covid a mis sur le marché de nombreuses personnes qui seraient très heureuses de travailler dans un tel établissement. Je vous invite, M. QUOIRIN, à venir faire le tour du chantier.

**M. Daniel BOUCHERON :** Qu'en est-il de l'accessibilité au premier étage ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Il n'y a pas d'accès au 1<sup>er</sup> étage. Une chambre « handicapé » est prévue au rez-de-chaussée. L'hôtel sera en classe 5 et 3 étoiles au « Logis de France ». L'ouverture de l'hôtel est prévue fin juillet pour le restaurant, et octobre-novembre pour l'hôtel.

**M. Daniel BOUCHERON :** Où est basé actuellement M. de SADELEER ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Il est basé dans une petite commune en Corrèze, commune qui lui avait fait des promesses qu'elle n'a pas tenues.

**M. Daniel BOUCHERON :** C'est un monsieur difficile à suivre. En effet, de la Belgique, il passe par la Roumanie, la Corrèze et La Seyne-sur-Mer. ...

**M. LE PRÉSIDENT :** Cependant, il est capable de réaliser des menus de base pour les clients qui prennent leur repas tous les jours et des menus plus élaborés. Certes, il y a l'impression et la réalité. Nous la constaterons sur le terrain. Il a signé le compromis avec son épouse et ce compromis les engage à hauteur de 27 000 €. Nous

établirons ensuite, devant notaire, un bail de 3, 6, 9. Le précédent restaurateur, M. WARBURTON réalisait 450 000 € de chiffre d'affaires annuel avec un outil vieillissant. Avec cet outil rénové, le nouveau gérant devrait pouvoir faire davantage.

J'ai beaucoup d'espoir dans ce projet et j'y crois...

**N° 47/2020 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – HOTEL DE L'EST –**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;*

*Vu la délibération du 18 juillet 2019 portant acceptation du don de Mesdames WARBURTON d'un ensemble immobilier à usage d'hôtellerie – restauration à Saint Florentin*

*Vu la délibération du 9 septembre 2019 relative à la cession de l'ensemble immobilier à Monsieur et Madame BERTHELIN et leur défaillance à la fin de l'année 2019;*

*Considérant l'intérêt à maintenir une activité touristique de restauration et d'hôtellerie sur le territoire communautaire,*

*Considérant l'opportunité de moderniser l'ensemble du site pour le rendre commercialisable,*

*Considérant la possibilité d'inscrire ce projet dans le cadre du plan de relance national en faveur de la commande publique*

*Considérant que ce programme participe au soutien des entreprises locales en leur offrant de l'activité durant la période d'urgence sanitaire et à la sortie du confinement*

*Considérant le faible niveau des taux d'intérêt actuellement pratiqués*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 1 Abstention (M. Kamel FERRAG) et 46 voix Pour,*

**- APPROUVE** la réalisation des travaux suivants :

| Postes                           | Montants HT      |
|----------------------------------|------------------|
| Actions de sauvegarde            |                  |
| Travaux de toitures              | 250 356 €        |
| Murs extérieurs                  | 24 061 €         |
| Restructurations intérieures     |                  |
| Plâtrerie – sols                 | 33 812 €         |
| Peinture                         | 46 082 €         |
| Plomberie / électricité / divers | 75 690 €         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>430 000 €</b> |

**- AUTORISE** la sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre du plan de relance sur la base du plan de financement suivant :

| FINANCEURS | TAUX   | MONTANT HT |
|------------|--------|------------|
| État       | 41,8 % | 180 000 €  |

|                      |              |                  |
|----------------------|--------------|------------------|
| CCSA - Fonds propres | 4,7 %        | 20 000 €         |
| CCSA - Emprunt       | 53,5 %       | 230 000 €        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>100 %</b> | <b>430 000 €</b> |

**- AUTORISE** Monsieur le Président à contracter un emprunt pour un montant maximum de 230 000 € pour cette opération

**-AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## 5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME - HÔTEL DE L'EST – LOCATION

**M. LE PRÉSIDENT :** Suite à la défaillance des époux BERTHELIN, nous avons eu plusieurs contacts possibles pour la prise en gérance de cet hôtel restaurant.

Plusieurs porteurs de projets ont été reçus dont, par exemple, le délégué national de la fédération des auberges de jeunesse pour transformer cet établissement en auberge de jeunesse. Nous n'avons pas pu nous mettre d'accord.

Nous avons eu aussi un contact avancé pour accueillir une école de cuisine qui aurait pu se concrétiser...

Ensuite, nos annonces ont produit plusieurs contacts de candidats à la gérance, dont celui que nous vous soumettons aujourd'hui, Monsieur et Madame DE SADELEER (d'origine belge) qui a déjà une carrière affirmée à l'étranger en Roumanie et qui a décidé de venir s'installer en France.

Il s'est installé en Corrèze, mais a été très intéressé par notre offre de rénovation de l'hôtel de l'Est, cherchant un nouveau site d'implantation répondant plus à ses aspirations.

Échaudé par notre échec avec les époux BERTHELIN, avant toute poursuite des relations avec ce preneur, nous avons souhaité, au préalable, signer un protocole d'accord avec dédit représentant un an de loyer en cas de défaillance de leur part.

Le protocole signé se trouve dans vos pochettes.

**N° 48/2020 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – HOTEL DE L'EST - PROTOCOLE D'ACCORD  
M. DE SADELEER**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;*

*Vu la délibération du 18 juillet 2019 portant acceptation du don de Mesdames Warburton d'un ensemble immobilier à usage d'hôtellerie – restauration à Saint Florentin*

*Vu la délibération du 9 septembre 2019 relative à la cession de l'ensemble immobilier à Monsieur et Madame BERTHELIN et leur défaillance à la fin de l'année 2019*

*Vu la délibération du 11 juin 2020 relative à la réalisation des travaux sur l'hôtel de l'Est ;*

*Considérant l'intérêt à maintenir une activité touristique de restauration et d'hôtellerie sur le territoire communautaire,*

*Considérant l'opportunité d'avoir trouvé un exploitant prêt à investir sur site,*

*Considérant la perspective d'offre de restauration et d'hôtellerie de M. de SADELEER*

*Considérant le faible niveau des taux d'intérêt actuellement pratiqués*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 1 Abstention (M. Kamel FERRAG) et 46 voix Pour,*

**- APPROUVE** la location de l'ensemble dit Hôtel de l'Est dont les caractéristiques sont les suivantes :

À SAINT-FLORENTIN (YONNE) 89600 - 9, rue du Faubourg Saint Martin,

*Un hôtel-restaurant avec toutes ses aisances et dépendances :*

*1°) Un premier corps de bâtiment principal donnant sur la rue du Faubourg*

*Saint Martin, élevé sur deux caves et un caveau, et un autre bâtiment à l'ouest comprenant :*

*- au rez-de-chaussée : entrée, réception, bar, salon, petite salle, grande salle, cuisine, réserve froide, local congélateur.*

*- au premier étage : neuf chambres avec salle de bains-wc., deux cabinets de toilette, trois locaux techniques.*

*- au deuxième étage : six chambres mansardées avec salle de bains-wc., et local technique.*

*En retour, à l'est, un autre bâtiment élevé sur caves comprenant :*

*- au rez-de-chaussée : entrée, wc., trois chambres avec salle d'eau-wc., buanderie, une réserve.*

*Porche, cour, grand hangar sur poteaux.*

*Préau.*

*2°) Un autre bâtiment au nord, comprenant au rez-de-chaussée :*

*Un logement comprenant : entrée, salon-salle à manger, cuisine, trois chambres, deux salles d'eau, dégagement, dressing. Grenier sur le tout.*

*Figurant ainsi au cadastre*

| Section | N°  | Lieudit                         | Surface          |
|---------|-----|---------------------------------|------------------|
| AS      | 676 | 9, rue du faubourg Saint Martin | 00 ha 13 a 06 ca |

*Et à titre indivis :*

*Une cour commune.*

| Section | N°  | Lieudit                      | Surface          |
|---------|-----|------------------------------|------------------|
| AS      | 678 | rue du faubourg Saint Martin | 00 ha 02 a 14 ca |

*À Monsieur RUDY, M. Gabriel de SADELEER, agissant au nom et pour le compte de la société NOORDZEE HERITAGE ou à toute société s'y substituant selon les conditions prévues au protocole joint en annexe dont un loyer annuel de 27 000 € HT.*

**- APPROUVE** le protocole, joint en annexe, avec Monsieur RUDY, M. Gabriel de SADELEER, agissant au nom et pour le compte de la société NOORDZEE HERITAGE

**- AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## 6. SERVICE A LA POPULATION – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE TENNISTIQUE

Centre tennistique de Vergigny – aménagement extérieur, construction de 2 courts de PADEL

**M. LE PRÉSIDENT** : Depuis 2012, notre établissement possède un centre tennistique moderne et très prisé. (3 courts extérieurs, un mur d'entraînement, 2 courts couverts, un club house + salle de réunion, sanitaires et parkings.)

Grâce à ce magnifique équipement, la section tennis de l'ESF, qui en a la gestion, s'est particulièrement développée embauchant 2 professeurs de tennis et passant ses licenciés de 74 à 178 adhérents en 2019.

Une nouvelle pratique de jeu de raquette est apparue en Espagne, il s'agit du PADEL dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit, encadré de murs et de grillages. C'est un sport de plus en plus populaire qui touche un plus large public que le tennis. Il n'existe aucun PADEL dans notre département ni dans un rayon de 100 km autour de notre site.

Par ailleurs, nos courts de tennis extérieurs sont de plus en plus sollicités le soir, ce qui implique qu'il faut penser à les éclairer pour améliorer encore leur attractivité.

Nous vous proposons donc de voter les aménagements repris sur la fiche suivante :

Ces travaux portent sur l'éclairage latéral de 2 courts extérieurs et la construction de deux courts de PADEL (indoor)

| Postes                                         | Montant HT       |
|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Aménagement courts de tennis extérieurs</b> |                  |
| Éclairage                                      | 18 800 €         |
| <b>Création de 2 courts de PADEL indoor</b>    |                  |
| Ingénierie                                     | 34 760 €         |
| Dalle et équipement                            | 128 760 €        |
| Bâtiment PADEL                                 | 218 680 €        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>401 000 €</b> |

| Financeurs                          | Montant          |
|-------------------------------------|------------------|
| Etat                                | 200 000 €        |
| Région Bourgogne Franche Comté      | 20 000 €         |
| Club ESF, dont 42.000 € de la ligue | 55 000 €         |
| CCSA fonds propres                  | 1 000 €          |
| CCSA - Emprunt                      | 125 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>401 000 €</b> |

**M. Dominique DELAGNEAU** : Est-ce que la subvention de l'État est déjà acquise ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Dans le cadre de la DETR, dotations réservées aux intercommunalités, l'État dispose de 11 M€, mais peu de collectivités ont sollicité cette dotation. Nous sommes donc en bonne position. De plus, pour favoriser la relance, l'État envisage de verser des subventions supplémentaires en septembre. Lorsque la demande de subvention est inférieure à 100 000 €, le dossier ne passe pas par la commission d'élus.

**M. Frédéric BLANCHET** : Tout est acté concernant le terrain. Cependant, de notre côté, nous devons faire les démarches nécessaires. Nous avons rencontré l'agriculteur concerné.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ces dossiers sont préparés depuis l'année dernière. Les services de l'État nous connaissent bien. Ils savent que les dossiers qui leur sont présentés sont complets et financés.

**M<sup>me</sup> Marie DELOMBRET** : Il y a deux dossiers éligibles à ce plan de relance, est-ce que vous savez si les services de l'État les étudieront dossier par dossier, ou si l'étude se fera sous forme d'enveloppe globale. Imaginons qu'avec une dotation d'un 1 million d'euros, vous ayez à devoir prendre en compte le projet du PADEL et le projet du tir à l'arc de Briennon ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Mon intention est de faire *a minima* les trois premiers, même si nous n'avons pas l'ensemble des dotations que nous demandons. Notre communauté de communes présente des critères financiers de bonne facture. Nous avons une capacité d'emprunt suffisante. Si, sur ces dossiers, au lieu d'un emprunt de 125 000 €, il nous faudrait demander un emprunt de 225 000 €, cela ne représente pas un problème. Cela ne remettrait pas en cause la vie de la communauté de communes.

**M. Thierry CORNIOT** : Le PADEL sera loué, à qui seront versées les recettes de cette location ?

**M. LE PRÉSIDENT** : La CCSA investit pour le compte des associations. Ce sont ces associations qui gèrent ensuite.

Elles ont à payer l'électricité, l'eau etc. Nous procédons ainsi pour toutes nos associations, sauf pour le terrain d'aviation. Les bâtiments sont loués à des prix modestes. L'idée est d'attirer de l'activité sur notre territoire. Nous investissons et nous déléguons le fonctionnement. La CCSA n'a pas de dettes.

**N° 49/2020 : SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE TENNISTIQUE – AMENAGEMENT DES COURS EXTERIEURS ET CONSTRUCTION DE 2 COURTS DE PADEL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;*

*Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en janvier 2020;*

*Considérant le développement de la pratique touristique liée à l'utilisation de ce site communautaire*

*Considérant les opportunités d'accroissement, du volume de pratiquants, du nombre de manifestations sportives organisées sur site, et d'attractivité pour un nouveau public lié à la construction des courts de padel notamment*

*Considérant le renforcement de la notoriété de notre territoire associé à la pratique sportive et les incidences que les compétitions pourraient avoir sur la fréquentation commerciale et touristique de notre territoire*

*Considérant l'opportunité de pouvoir bénéficier de l'aide de l'État dans le cadre du plan de relance national de la commande publique*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix Contre, 2 Abstention (Messieurs Dominique DELAGNEAU et Kamel FERRAG) et 45 voix Pour,*

**- APPROUVE** le programme de travaux suivant :

| POSTES                                      | MONTANTS HT      |
|---------------------------------------------|------------------|
| <b>AMENAGEMENT COURTS TENNIS EXTERIEURS</b> |                  |
| Éclairage                                   | 18 800 €         |
| <b>CREATION 2 COURTS DE PADEL</b>           |                  |
| Ingénierie                                  | 34 760 €         |
| Dalle et équipements associés               | 128 760 €        |
| Bâtiment PADEL                              | 218 680 €        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>401 000 €</b> |

**- APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

| FINANCEURS                                                      | MONTANTS HT      |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|
| État                                                            | 200 000 €        |
| Région Bourgogne Franche-Comté                                  | 20 000 €         |
| Club ESF (dont 42 000 € en provenance de la ligue de Bourgogne) | 55 000 €         |
| CCSA - (fonds propres)                                          | 1 000 €          |
| CCSA - Emprunt                                                  | 125 000 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>401 000 €</b> |

**- AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions et autres appuis financiers, dont un emprunt d'un montant maximum de 125 000 €

**- AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## 7. SERVICE A LA POPULATION – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – Centre de tir à l'Arc

**M. LE PRÉSIDENT** : En 2018, nous avons procédé à un recensement des principaux équipements sportifs de notre territoire ainsi que des pôles sportifs associés.

Le site de Brienon-sur-Armançon est reconnu nationalement comme un lieu d'excellence pour la pratique du tir à l'arc.

Le site offre des conditions extérieures adaptées à la pratique olympique, mais il manque un lieu couvert permettant la pratique de ce sport même l'hiver.

En 2019, nous avons lancé une étude de préprogrammation qui a été effectuée par le cabinet DEDALE 89 qui a pris en compte les attentes des dirigeants du club et des référentiels de la Fédération française de Tir à l'Arc.

Au niveau départemental, le site a été sélectionné pour être proposé à l'accueil de délégations internationales pour les Jeux olympiques de 2024. Notre programme est

fortement soutenu par la Fédération de Tir à l'Arc, le Président nous ayant déjà adressé un soutien.

Nos démarches pour cet équipement, qui pourra avoir un retentissement tant au niveau national que régional, nous permet de solliciter l'Agence Nationale du Sport et le Conseil Régional.

#### Montant des investissements et financement :

| Postes                                                                                 | Montant HT         |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Ingénierie (maîtrise d'œuvre, contrôle, coordonnateur sécurité, etc...), étude de sol. | 165 000 €          |
| Travaux de construction du bâtiment                                                    | 1 100 000 €        |
| Équipements                                                                            | 48 000 €           |
| <b>TOTAL</b>                                                                           | <b>1 313 000 €</b> |

| Financeurs                     | Montant            |
|--------------------------------|--------------------|
| Agence National du Sport       | 262 000 €          |
| Etat                           | 627 800 €          |
| Région Bourgogne Franche Comté | 150 000 €          |
| Fédération de Tir à l'Arc      | 10 000 €           |
| Fonds propres CCSA             | 3 200 €            |
| Emprunt CCSA                   | 260 000 €          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>1 313 000 €</b> |

Une délibération de la commune de Brienon sera nécessaire pour indiquer la cession du terrain à la CCSA permettant ainsi la construction de ce bâtiment.

**M. Philippe GUINET-BAUDIN** : C'est un beau projet. Cependant, Brienon avait fait la demande de quitter la CCSA. Qu'est-ce qui se passe si Brienon rejoint une autre communauté de communes ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Je pars du principe qu'ils sont là. Je défends les intérêts des habitants de la communauté de communes que je préside. Je suis persuadé que ce n'est pas l'intérêt des habitants de Brienon de quitter la Communauté de Communes pour aller dans une communauté de communes plus endettée que la nôtre avec un taux de taxe 1,5 fois plus élevé que le nôtre ce qui doublera le montant de leurs taxes foncières. Je ne vois pas l'intérêt de quitter la CCSA.

Nous défendons le fait que la commune de Brienon ne quitte pas la CCSA. Avec les communes d'Esnon et d'Ormoy, Brienon a fait une démarche directe auprès du préfet pour quitter la CCSA.

Nous aurons peut-être à voter à nouveau pour ou contre le fait que ces 3 communes quittent la CCSA.

La demande devra passer par la CDCI, commission issue des élus du département. Cette commission ne se réunira pas avant le mois de septembre. De ce fait, ces 3 communes font partie de la CCSA jusqu'à la fin de l'année.

Nous procédons au montage des dossiers comme si ces 3 communes restaient dans la CCSA, ce que j'espère. Nous ferons tout pour cela...

Cependant, un bilan sera à faire si d'aventure ces 3 communes devaient quitter la communauté de communes Serein Armance. Les habitants de la CCSA ont contribué aux finances de la Communauté de Communes depuis trois ans que nous sommes ensemble. De même que la CCSA a participé à des remboursements d'emprunts. Un bilan devra être fait par le bureau mandaté à cet effet afin de réaliser l'étude d'impact que cela représente.

**M. Patrice RAMON :** À l'époque, dans le cadre de l'ancienne Communauté de communes, nous avons financé le gymnase de Flogny-la-Chapelle. Or, depuis Neuvy-Sautour paie une location pour utiliser le gymnase. Cela pourrait se faire ainsi pour Brienon si la commune quitte la CCSA.

**M. LE PRÉSIDENT :** Il est vrai que l'on aurait pu attendre le résultat de la démarche faite par Brienon, mais une opportunité se présente. Il faut la saisir et ne pas attendre l'année prochaine.

**M. Thierry CORNIOT :** Il ne faut pas oublier que nous serons propriétaires du terrain et des bâtiments. Même dans l'hypothèse d'une sortie de Brienon de la CCSA, on ne peut pas nous dessaisir sans avoir une compensation financière. Il y aura obligatoirement un rachat.

**M. Philippe GUINET-BAUDIN :** Un rachat dans une communauté de communes qui est endettée...

**M. LE PRÉSIDENT :** Je cherche toujours quel est l'intérêt de notre Communauté de commune composée de 24500 habitants. Quand on regarde la carte départementale, on a plutôt une propension à s'étendre qu'à se réduire. Notre CCSA ne sera pas démantelée si une restructuration intervenait. La Communauté de communes du Migennois risque d'être absorbée par le Jovinien et non pas par la CCSA. Or, la CCSA peut s'étendre vers le sud, vers le nord et passer facilement à 30000 habitants. De plus, en dehors des communautés d'agglomération, notre Communauté de communes est la plus saine de l'ensemble du département de l'Yonne. Ce serait inepte de « détricoter » ce qui est sain financièrement et avec une réserve d'imposition largement importante. La taxe foncière sur la Communauté de communes est de 4 % alors que la Communauté de communes du Migennes est à 8,5 %.

J'ai fait le calcul suivant. Si la CCSA s'alignait sur le taux de la taxe foncière de Migennes, la CCSA percevrait 2,5 M€ de plus chaque année. Ajouter à celles de la CCSA, 5 M€ de plus par an pourraient être investis sans emprunter en allant chercher des subventions. On a des arguments à faire valoir. C'est la population qui m'intéresse et je défends cette idée.

**M. Thierry CORNIOT :** Un gros risque subsiste pour les communes qui resteraient une fois le départ des 3 communes (Esnon, Ormoy, Brienon). En effet, les engagements pris par la CCSA portent sur 25000 habitants. Nécessairement, le fait que la Communauté de communes perde des habitants entraînera une augmentation de fiscalité.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai fait le calcul. Si ces 3 communes quittaient la CCSA, ce ne serait pas pour autant une catastrophe financière. En effet, elles devront partir avec les charges, notamment de personnels. Les recettes perdues seraient compensées par l'absence de dépenses.

**M<sup>me</sup> Marie DELOMBRET :** C'est un peu délicat d'entendre parler d'une commune que l'on représente comme si les élus de cette commune étaient absents. On entend dire « ils vont partir, ils vont rester... ».

Revenons à la question bien précise. Comme vous le disiez, M. le Président, nous sommes encore là. La preuve, c'est que nous avons pris part au vote y compris sur des sujets qui étaient encore des sujets communautaires. Je souhaiterais qu'on revienne au sujet du jour qui n'est pas celui de : « est-ce qu'ils partent ou est-ce qu'ils restent ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Je remercie, Madame, de son intervention. Elle a raison. Je défends les intérêts des habitants de Brienon. Il s'agit de nos administrés intercommunaux. Je remercie les élus de Brienon de leur présence. Mon sujet était d'expliquer la raison de ce dossier, quel en était l'intérêt. C'est l'intérêt général de la Communauté de communes. Jusqu'à preuve du contraire, vous êtes avec nous et nous présentons le dossier. Je suis très à l'aise avec cela. Les communes de Brienon, d'Esnon, d'Ormoy resteront avec nous. Cela repose sur la seule décision du préfet après l'avis de la CDCI. La géographie de notre Communauté de communes a du sens. Notre CCSA avec les communes de Brienon, d'Esnon, d'Ormoy est solide.

**M. Philippe GUINET-BAUDIN** : Mon intervention n'était pas une attaque envers Brienon. On peut simplement se poser la question puisque Monsieur CARRA a fait la demande X fois de quitter la CCSA. Or, un projet d'une telle importance pour Brienon est intéressant et pour nous qui avons une petite antenne du tir à l'arc, nous souhaiterions bien y rester.

**M. Claude LEGRAND** : M. CARRA est absent, mais son absence est indépendante de sa volonté, il faut rectifier les choses. Il aurait pu être présent s'il n'avait pas eu d'impératifs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je l'enregistre. Cependant, je n'ai pas d'animosité envers M. CARRA. Je défends les intérêts de toutes les communes de la Communauté de communes Serein et Armance.

**M. Claude LEGRAND** : Si on veut avancer, il faut rester serein. Les choses ont été votées par notre conseil municipal pour aller voir ailleurs. Est-ce que cela se fera ou pas ? Nous sommes là.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'agence nationale du sport nous a prévenus qu'ils ne financeraient qu'un seul dossier. Ils nous ont demandé de choisir. Je n'ai pas hésité une seconde. J'ai retenu celui dont le montant était le plus élevé. J'ai retenu le dossier concernant le tir à l'arc. Vous voyez que je n'ai pas d'arrière-pensée...

**M. Claude LEGRAND** : Nous avons pris acte de votre bonne volonté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je souhaite que la priorité donnée à ce dossier soit relayée. Sur les 4 dossiers présentés à l'Agence Nationale du Sport, un seul pouvait faire l'objet d'une subvention. Nous avons souhaité faire le choix de présenter le dossier au montant le plus élevé, à savoir le tir à l'arc de Brienon.

**M. Daniel BOUCHERON** : De plus, ce dossier est le plus intéressant financièrement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Les autres le sont aussi, car il n'y a pas de dossiers inintéressants. Peut-être que nous ne percevrons pas 627 000 €. Peut-être que la subvention sera de 500 000 € maximum. Cependant, cela ne remettra pas le dossier en cause. On gonflera la partie emprunt. Pour financer tous les dossiers, lorsque le budget a été voté, nous avons un emprunt d'équilibre de l'ordre de 565 000 €. Quand on agrège ces quatre dossiers en supposant qu'on obtienne les subventions demandées, l'emprunt serait de 1,2 €. À cette somme, viendraient s'ajouter 3 M€ du centre nautique. Cela ne présente aucun problème pour la Communauté de communes. Le taux d'endettement est de 100 € par habitant alors que la Communauté de communes de Migennes est de 640 € par habitant. La CCSA a de la résistance et du potentiel...

**M. Thierry CORNIOT** : C'est bien de ramener les choses à l'échelle. On a de nouveaux élus avec des communes modestes, cela peut très fortement impressionner. Surtout qu'ils n'ont pas encore vu les budgets, ça peut donner un peu le tournis. Il faut les rassurer en leur expliquant que tout ceci ne mettra pas en péril la CCSA dans la mesure où son budget est très sain. Je comprends que, pour certains, tout cela est très impressionnant et on peut penser être dans un autre monde. Il faudra expliquer aux nouveaux élus quel budget a été voté, dans quelle proportion on s'engage et comment les habitants seront traités dans les années à venir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je rappelle que la masse salariale de la Communauté de communes Serein et Armance est la plus basse masse salariale de l'ensemble des communautés de communes de l'Yonne (25 employés). Nous avons la capacité de nous entourer de personnels supplémentaires si nécessaire. Dans le domaine du sport, nos équipements sont de qualité (aviation, tennis, tir à l'arc) permettant l'accueil de personnes extérieures.

**M. Hervé MORINIÈRE** : Pour faire suite aux propos de M. CORNIOT, les nouveaux élus ont étudié le sujet.

**M. Thierry CORNIOT** : Quelques élus m'avaient dit que les sommes évoquées étaient impressionnantes. Ce n'est pas une critique.

**M. Dominique DELAGNEAU** : Je suis maire d'Hauterive depuis 2 semaines, je découvre ces dossiers. Cela me donne un peu le tournis. J'ignore quelles seront les répercussions de ces emprunts, de ces aides d'État qui ne sont pas sûres à 100 % sur la fiscalité des concitoyens. Cela pour justifier mon abstention. Je suis évidemment favorable à l'évolution, à ces constructions, mais j'aimerais pouvoir vous approcher un peu plus pour avoir des explications sur le fond du dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous comprends. Si toutefois, nous n'obtenions pas les subventions demandées, il n'est pas prévu d'augmenter les impôts. Cela est hors de question. Si un jour nous étions amenés à augmenter les taux, ce serait pour financer une nouvelle compétence. Nous sommes ici dans une compétence sportive, il n'est pas question d'augmenter les taux. Nous avons la capacité d'augmenter davantage sans modifier le taux de fiscalité.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Je reviens sur l'investissement annoncé. Que tu travailles pour les habitants de Brienon, c'est bien. Je trouve très bien également l'investissement du tir à l'arc à Brienon. On est dans une phase de délibération pour que le président puisse demander les subventions. Néanmoins, personnellement, j'estime que les dates doivent être synchrones entre la décision du départ ou non de Brienon, c'est l'affaire des Brienonnais. Cependant, nous représentons la Communauté de Communes et nous investissons 1,3 M€, il me semble prudent que notre décision finale, après l'accord des subventions DETR, Région ... on lance l'opération quand Brienon aura décidé s'il reste ou pas dans la CCSA. C'est à la fin de l'année qu'on saura si vous êtes avec nous ou pas. Si vous êtes dans l'incapacité de nous le dire, il faut que la préfecture nous le dise. Personnellement, même si j'estime qu'il s'agit d'un très bon investissement pour les habitants de Brienon, si la commune de Brienon nous quitte, je n'ai pas envie de voter cela. Il faut bien distinguer l'utilité, l'objectif d'une réalité communautaire. Je ne vote pas pour des gens qui ne sont plus chez nous.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour l'instant, je vous demande de voter les demandes de subventions présentées. Si, sur 627 000 €, la subvention n'est que de 300 000 €, alors je reviendrai vers vous forcément... Dès lors que cette demande de subvention est accordée, je n'ai aucune raison de ne pas le faire.

**M. Sylvain QUOIRIN :** C'est une chose si votre plan de financement ne correspond pas parfaitement aux résultats attendus, mais c'est autre chose que de signer des OS, alors qu'après-demain cette commune nous quitte. Dès lors que l'on a les résultats de la demande de subvention, je serai d'accord d'échanger avec Brienon pour connaître leur décision de nous quitter ou pas. C'est une façon politiquement parlant de maintenir une cohésion dans notre Communauté de communes. Il s'agit d'investissements sérieux, ce n'est pas pour que vous nous quittiez.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'entends bien.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Je n'ai pas d'inimitié particulière envers M. CARRA, ni envers les élus que je connais bien et que j'apprécie. J'investis sur des communes qui se trouvent sur notre territoire CCSA, pas ailleurs.

**M. LE PRÉSIDENT :** Tant que nous n'avons pas signé les OS, rien ne se passe. La première étape est de savoir si les demandes de subventions présentées aujourd'hui sont accordées. Si c'est le cas, je défends le dossier avec toute l'énergie que je sais mettre pour défendre ce type de dossier. Deuxièmement, si les subventions tombent et qu'au lieu de 627, ils ne m'en donnent que 500, nous continuons quand même. Après, je reviendrai vers vous, on pourrait même passer l'appel d'offres.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Je propose que vous lanciez toutes les opérations jusqu'à la signature de l'OS. Si Brienon n'est pas sûr de son coup, on ne signe pas l'OS.

**M. Jean-Louis LEPRUN :** Vous avez tout à fait raison, mais aujourd'hui le premier coup de pioche n'est pas donné et quand ce sera le cas, nous saurons si Brienon nous quitte ou pas. Comme vous disiez, en cas de départ, Brienon aura des comptes à rendre. On n'est pas censé tout perdre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous demande de voter ce plan de financement. Mon travail ensuite est de mettre tout mon savoir-faire pour le faire fonctionner. L'Agence Nationale des Sports nous demande de fournir de nombreux documents, cela va prendre du temps. Il faudra une délibération de la commune, cela demande une vraie collaboration entre Briennon et nous. Si le dossier est accepté, comme il est présenté ou à 100 000 € près, la consultation peut être lancée. Avant de signer l'OS, on saura quelle décision est prise.

**M<sup>me</sup> Marie DELOMBRET** : Votre remarque est tout à fait understandable et de bon sens, mais l'inverse est vrai aussi, M. QUOIRIN. Nous votons actuellement encore pour le compte de Briennon des équipements dont nous ne profiterons peut-être pas dans l'avenir.

**M. Sylvain QUOIRIN** : Ce genre de situation est toujours délicat. Briennon, à l'heure actuelle, vote des délibérations pour la collectivité. Vous êtes la deuxième commune en nombre d'habitants de la CCSA si vous partez, c'est nous qui sommes pénalisés par tout cela. Cela va dans les deux sens. Nous délibérons aujourd'hui pour autoriser le président à tout faire, toutes les demandes de subventions et de lancer des opérations. Nous travaillons en confiance, mais la confiance a ses limites. Quand les OS sont signés, on ne peut plus reculer.

**M. Claude LEGRAND** : Si les travaux sont lancés, un contentieux financier sera mis en place.

**M. Sylvain QUOIRIN** : On serait tous perdants dans cette affaire. Il faut tout se dire avant.

**M. Thierry CORNIOT** : On n'ira pas jusque-là. Ce sera le premier dossier présenté en CDCI en octobre. Quelques-uns ici y siègent, nous savons comment cela fonctionne. Le préfet prendra rapidement la décision. En octobre, nous saurons ce qu'il en est de la situation de Briennon, Esnon et Ormoy. Nous pourrons donc nous positionner tranquillement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je travaille beaucoup sur le dossier. J'aime bien savoir où on met les pieds même financièrement. J'ai commandé une étude d'impact qui part sur l'étude du bilan. Grâce à ce travail de bilan, j'ai constaté cette semaine que des écritures de l'EHPAD de Colbert n'avaient pas été sorties par le Trésor public. Il s'agit quand même de 700 000 €.

De plus, j'ai demandé à un archiviste de revoir nos archives, nos communautés de communes venant de différents horizons. Ce travail permet d'être plus précis. Je reviendrai vers vous au sujet des immobilisations pour lesquelles il est nécessaire d'en connaître la définition. Jusqu'à présent l'entretien des routes rentrait dans les immobilisations. C'est grâce à cela que l'on pouvait récupérer la TVA. Or, l'entretien des routes doit rester en fonctionnement.

**M. Daniel BOUCHERON** : Sur le fonctionnement, on ne peut pas récupérer la TVA peut-être sur les routes, mais pas sur l'ensemble.

**M. LE PRÉSIDENT** : Les routes représentent 6 M€. Ce sont des faux actifs. Je reviendrai vers vous pour prendre une délibération pour savoir si les routes sont retirées des immobilisations.

**N° 50/2020 : SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE DE TIR A L'ARC**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armanche ;*

*Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en janvier 2020 ;*

*Considérant les opportunités de développement du volume de sportifs, du nombre de manifestations sportives organisées sur site, et de la désaisonnalisation de la pratique liée à la construction du centre de tir à l'arc couvert*

*Considérant l'opportunité de renforcer l'attractivité du site pour les Jeux olympiques de 2024*

*Considérant le renforcement de la notoriété de notre territoire associé à la pratique sportive et les incidences que les compétitions pourraient avoir sur la fréquentation commerciale et touristique de notre territoire*

*Considérant l'opportunité de pouvoir bénéficier de l'aide de l'agence nationale du Sport, de l'État dans le cadre du plan de relance national de la commande publique, et de la Région Bourgogne Franche-Comté*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

**- APPROUVE** le programme de travaux suivant :

| POSTES                                                                                   | MONTANTS HT        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Ingénierie (Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, études de sols, coordonnateur SPS,...) | 165 000 €          |
| Travaux de construction bâtiment                                                         | 1 100 000 €        |
| Équipements                                                                              | 48 000 €           |
| <b>Total</b>                                                                             | <b>1 313 000 €</b> |

**- APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

| FINANCEURS                          | MONTANTS HT |
|-------------------------------------|-------------|
| Agence Nationale du Sport           | 262 600 €   |
| État                                | 627 800 €   |
| Région Bourgogne Franche-Comté      | 150 000 €   |
| Fédération française de Tir à l'Arc | 10 000 €    |
| CCSA – Fonds propres                | 2 600 €     |

|                |                    |
|----------------|--------------------|
| CCSA - Emprunt | 260 000 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 313 000 €</b> |

- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions et autres appuis financiers, dont un emprunt d'un montant maximum de 260 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## **8. SERVICE A LA POPULATION – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS – Espace d'activité Fossé Cailloux**

**M. LE PRÉSIDENT** : En 2019, le CAUE nous a rendu une étude sur la valorisation du site de Fossé Cailloux, un ancien camp militaire sis à Saint-Florentin, ont été pris en compte les aspects liés au maintien d'activités économiques et touristiques au sein de ce site.

L'ampleur du programme tel qu'il apparaît dans l'étude du CAUE supposera un phasage dans le temps, à mesure des opportunités qui pourraient se présenter et de nos capacités financières du moment.

- Une première tranche de désamiantage et de dépollution du site est d'actualité, elle consiste à détruire les bâtiments sans grandes valeurs d'utilisation ;
- Une seconde phase consiste à construire un espace extérieur complémentaire de jeux de pétanque en complément du boulodrome maintenant bien en place. Ce nouvel équipement sportif permettra de faire de notre territoire un lieu reconnu au niveau régional et national en matière de pétanque ;
- Une troisième phase consiste à valoriser un des bâtiments conservés pour en faire un espace de type « maison des associations », mais aussi un logement pour le futur gardien du site dans son ensemble ;
- Une quatrième phase consistera à aménager un espace multi activités pour accueillir des manifestations temporaires ;
- Enfin, avec le concours et sous la direction du SMBVA, un aménagement global de l'Armance est envisagé pour permettre la maîtrise des inondations. Cet aménagement aura une orientation très écologique et sera largement financé par l'Agence de l'Eau et le SMBVA.

Le site est totalement clôturé et un grand nombre d'associations et un très grand nombre de joueurs de pétanque nous obligent à organiser sa fréquentation et l'organisation générale.

Dans le cadre du plan de relance de la commande publique, nous avons déposé un dossier pour engager une tranche d'aménagement.

Le programme proposé est le suivant :

| Postes                                          | Montant HT         |
|-------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Tranche préliminaire</b>                     |                    |
| Désamiantage et déplombage                      | 68 310 €           |
| Démolition de bâtiments                         | 23 600 €           |
| <b>Stade de pétanque et abords</b>              |                    |
| Maîtrise d'œuvre                                | 31 500 €           |
| Travaux                                         | 630 000 €          |
| <b>Espace associatif et logement du gardien</b> |                    |
| Maîtrise d'œuvre                                | 32 700 €           |
| Travaux                                         | 324 000 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>1 110 110 €</b> |

| Financeurs                     | Montant            |
|--------------------------------|--------------------|
| Etat                           | 555 010 €          |
| Région Bourgogne Franche Comté | 20 000 €           |
| Fonds propres CCSA             | 100 €              |
| Emprunt CCSA                   | 535 000 €          |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>1 110 110 €</b> |

Le CAUE est un organisme départemental financé par des taxes. Ce sont des ingénieurs, des architectes qui travaillent pour le compte des communes, des communautés de communes. Les communes peuvent leur faire appel. Le conseil est gratuit, la CCSA est adhérente et paie la cotisation.

**M. Sylvain QUOIRIN :** La renaturation qui sera faite par le SMBVA n'apparaît pas ?

**M. Patrice BAILLET :** Ils sont en cours d'étude pour aménager le Fossé Cailloux. Les contours de quelques idées nous ont été présentés il y a un mois ou deux.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Il y aura bien cette renaturation de l'Armance ? Ça rentre dedans ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Ils vont réaménager l'Armance. Cela ne coûte rien à la CCSA.

**M. Patrice BAILLET :** L'aspect écologique est très important dans tous les projets.

**M. LE PRÉSIDENT :** Cela constituera un lieu de balades pour tous les gens qui aiment la nature et une liaison sera faite avec le vélo route.

**M. Patrice BAILLET :** Un aspect pédagogique est associé à tout cela.

**M. Kamel FERRAG :** Quelle est l'emprise de terrain ?

**M. LE PRÉSIDENT :** L'emprise comprend toute la zone humide, environ 1/3. Tout cela fait partie du côté écologiste noble qui sera entrepris dans les années qui viennent.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Ça fait partie d'une nécessité qui a causé de gros dégâts. La renaturation de l'Armance et la création de lieux humides ont posé problème.

**M. LE PRÉSIDENT :** Si les subventions demandées ne sont pas obtenues, le dossier sera remis en cause. Ce 4<sup>ème</sup> dossier pourrait être amputé de la moitié, mais ce n'est pas grave. Dans ce cas, seuls les travaux de l'espace associatif et le logement du gardien seraient entrepris.

**N° 51/2020 : SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS – ESPACE D'ACTIVITE FOSSE CAILLOUX**

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;*

*Vu l'étude du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) sur l'aménagement futur de l'espace d'activités Fossé Cailloux communiqué lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 ;*

*Considérant les opportunités de développement du volume de sportifs, du nombre de manifestations sportives organisées sur site, et de l'attractivité touristique associée à la pratique de la pétanque*

*Considérant l'opportunité de renforcer l'attractivité du site par le développement des activités de loisirs*

*Considérant la possibilité d'aménager le site pour répondre aux besoins liés à des manifestations itinérantes*

*Considérant l'opportunité de pouvoir bénéficier de l'État dans le cadre du plan de relance national de la commande publique, et de la Région Bourgogne Franche-Comté*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** le programme de travaux suivant :

| POSTES                                                           | MONTANTS HT        |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>TRANCHE PRELIMINAIRE</b>                                      |                    |
| Désamiantage et déplombage                                       | 68 310 €           |
| Démolition des bâtiments                                         | 23 600 €           |
| <b>STADE DE PETANQUE ET ABORDS (DONT ESPACE MULTI ACTIVITES)</b> |                    |
| Maîtrise d'œuvre                                                 | 31 500 €           |
| Travaux                                                          | 630 000 €          |
| <b>ESPACE ASSOCIATIF ET LOGEMENT DE GARDIEN</b>                  |                    |
| Maîtrise d'œuvre                                                 | 32 700 €           |
| Travaux                                                          | 324 000 €          |
| <b>TOTAL</b>                                                     | <b>1 110 110 €</b> |

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

| FINANCEURS           | MONTANTS HT        |
|----------------------|--------------------|
| État                 | 555 010 €          |
| Région               | 20 000 €           |
| CCSA – Fonds propres | 100 €              |
| CCSA - emprunt       | 535 000 €          |
| <b>TOTAL</b>         | <b>1 110 110 €</b> |

- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions et autres appuis financiers

- **AUTORISE** Monsieur le Président à contracter un emprunt pour un montant maximum de 535 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## **9. RESSOURCES INTERNES – COVID 19 – Intervention de la communauté de communes**

**M. LE PRÉSIDENT** : En cette période historique de confinement à compter du 24 mars 2020, notre établissement est resté très actif dans tous les domaines qui sont les siens, ainsi,

- n'ont pas été interrompus les services de collecte des OM et du TRI ;
- Les déchèteries ont été vite ré ouvertes ;
- Le service portage des repas est resté actif ;
- Le RAM et l'école de musique ont fonctionné en mode dégradé ;
- Au siège, une présence quotidienne a été assurée, un accueil téléphonique a été assuré et les services comptabilité et paye ont été télé-transportés grâce à nos outils informatiques maintenant performants ;
- Seule l'école multi sport a interrompu son programme et ne reprendra maintenant qu'en septembre ;
- Enfin, pour préparer le déconfinement,
  - des masques lavables ont été achetés et livrés aux mairies pour nos 25.000 habitants. Ils ont pu être tous distribués dans la semaine 19 précédant le 11 mai 2020.
  - De la même manière, notre établissement a acquis 100 000 masques jetables pour permettre aux communes d'en disposer sans avoir elles-mêmes à passer commande. Nous disposons encore d'un stock de 70.000 masques.
  - Nous avons aussi mis à disposition avec DYNAPLAST des visières en plexiglas.
  - Enfin, nous avons acheté encore des bornes de distribution de gel hydro alcoolique.

Il convient maintenant de permettre la facturation des équipements acquis par la CCSA

- Les 25.000 masques délivrés en semaine 19 sont à la charge en totalité de notre établissement ;
- Les masques jetables sont facturables aux communes aux conditions suivantes :
  - (Coût individuel TTC – aide de l'État) x nombre de masques retirés par les communes
- Les bornes de distribution : coût individuel x nombre de distributeurs.

**N° 52/2020 : RESSOURCES INTERNES – COVID 19 – INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armanche ;*

*Vu l'état d'urgence sanitaire entré en vigueur le 24 mars 2020 ;*

*Considérant l'opportunité d'acquérir en masse des masques jetables pour son le compte des communes*

*Considérant l'opportunité d'acquérir en masse des distributeurs de gel hydroalcoolique pour le compte des communes*

*Considérant les économies réalisées*

*Considérant l'opportunité de demander une participation à l'État pour l'achat des masques*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

**- APPROUVE** les conditions de facturation suivantes aux communes :

*Pour les masques jetables :*

*(coût d'achat individuel TTC – aide de l'État) x nombre de masques retirés par les communes*

*Pour les distributeurs de gel hydroalcoolique*

*Coût d'achat individuel TTC x nombre de distributeurs retirés par les communes*

**- AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## 10. RESSOURCES INTERNES – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative n° 2

**M. LE PRÉSIDENT :** La DM qui vous est proposée est la résultante de l'intégration du programme d'investissement complémentaire ciblé précédemment. Rappel :

| Demande de subvention Centre Terrestre - PADEL |                |                         |              | Demande de subvention Centre de Tir à l'Arc |                |                         |                | Demande de subvention Espace Forêt Collin |                |                         |                |
|------------------------------------------------|----------------|-------------------------|--------------|---------------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|-------------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| Investissement dépenses                        |                | Investissement recettes |              | Investissement dépenses                     |                | Investissement recettes |                | Investissement dépenses                   |                | Investissement recettes |                |
| Travaux                                        | HT             | Fonctionnement          | Montant      | Travaux                                     | HT             | Fonctionnement          | Montant        | Travaux                                   | HT             | Fonctionnement          | Montant        |
| 1) Équipements 2 courts extérieurs             |                |                         |              | 1) Équipements                              |                |                         |                | 1) Équipements                            |                |                         |                |
| Stages                                         | 18 800,00 €    | Don Association         | 15 000,00 €  | Logistique                                  | 565 000,00 €   | Subvention Etat         | 627 800,00 €   | 2) Travaux de peinture                    | 68 20 000,00 € | Etat                    | 5 55 000,00 €  |
| S/Total 1                                      | 18 800,00 €    |                         |              | Logistique                                  | 565 000,00 €   | Subvention Région       | 250 000,00 €   | 3) Travaux de peinture                    | 23 000,00 €    |                         |                |
| 2) Construction d'un Padel (2 courts)          |                |                         |              | S/Total 1                                   | 565 000,00 €   | Subvention ANS          | 250 000,00 €   | S/Total 1                                 | 95 500,00 €    |                         |                |
| Logistique                                     | 34 7 000,00 €  | Subvention Région       | 20 000,00 €  | Construction Bâtiment et annexes            | 1 300 000,00 € | Subvention Tr à l'Arc   | 10 000,00 €    | 4) Travaux de peinture                    | 30 000,00 €    | Subvention Région       | 20 000,00 €    |
| Matériel                                       | 219 1 800,00 € | Subvention Etat         | 200 000,00 € | Matériel                                    | 1 300 000,00 € |                         |                | Logistique                                | 620 000,00 €   |                         |                |
| S/Total 2                                      | 253 800,00 €   |                         |              | S/Total 2                                   | 1 300 000,00 € |                         |                | Matériel                                  | 648 500,00 €   |                         |                |
| 3) Bâtiments + Équipements techniques          |                |                         |              | Equipements Bâtiments                       | 48 000,00 €    | Matériel                | 2 500,00 €     | S/Total 2                                 | 648 500,00 €   |                         |                |
| Bâtiments + Équipements                        | 139 7 000,00 € | Auto Financement        | 230 000,00 € |                                             |                | Reparat                 | 260 000,00 €   | 5) Engagement de gestion + maintenance    | 32 700,00 €    | Auto Financement        | 100,00 €       |
| S/Total 3                                      | 1 397 000,00 € |                         |              |                                             |                |                         |                | Logistique                                | 244 000,00 €   | Equipement              | 5 35 000,00 €  |
|                                                |                |                         |              |                                             |                |                         |                | S/Total 3                                 | 2 56 700,00 €  |                         |                |
| Total dépenses                                 | 4 01 000,00 €  | Total recettes          | 402 000,00 € | Total dépenses                              | 1 313 000,00 € | Total recettes          | 1 313 000,00 € | Total dépenses                            | 2 127 200,00 € | Total recettes          | 2 127 200,00 € |

**Dépenses de fonctionnement**

| Postes                                             | Montant       |
|----------------------------------------------------|---------------|
| 022 - Dépenses imprévues                           | -76 472,58 €  |
| 023 - Vir à section d'investissement               | 36 472,58 €   |
| Cpt 657364 - Subv. Fonction à caractère Industriel | 40 000,00 €   |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>0,00 €</b> |

**Dépenses d'investissement**

| Postes                                 | Montant               |
|----------------------------------------|-----------------------|
| 2315 - 90 - Travaux Fossé Cailloux     | 1 284 132,00 €        |
| 2313 - 414 - Travaux PADEL             | 101 200,00 €          |
| Travaux Tir à l'Arc                    | 1 575 600,00 €        |
| 2315 - 822 - Complément travaux routes | 200 000,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>3 160 932,00 €</b> |

Vote

**Recettes d'investissement**

| Postes                                      | Montant               |
|---------------------------------------------|-----------------------|
| 1311 - 90 - Subv. Etat Fossé Cailloux       | 555 010,00 €          |
| 1312 - 90 - Subv. Région Fossé Cailloux     | 20 000,00 €           |
| 1311 - 414 - Subv. Etat PADEL               | 41 667,00 €           |
| 10251 - 514 - Don club ESF                  | 55 000,00 €           |
| 1312 - 414 - Subv. Région PADEL             | 20 000,00 €           |
| 1311 - 414 - Subv. Etat Tir à l'Arc         | 627 800,00 €          |
| 1318 - 414 - Subv. ANS Tir à l'Arc          | 262 600,00 €          |
| 1312 - 414 - Subv. Région Tir à l'Arc       | 150 000,00 €          |
| 10251 - 414 - Don Fédération Tir à l'Arc    | 10 000,00 €           |
| 10222 - FC TVA 2020                         | 557 009,63 €          |
| 10222 - FC TVA 2019                         | 291 952,54 €          |
| 1641 - 90 - Emprunt Fossé Cailloux          | 535 000,00 €          |
| 1641 - 414 - Emprunt PADEL                  | 125 000,00 €          |
| 1641 - 414 - Emprunt Tir à l'Arc            | 260 000,00 €          |
| 1641 - 511 - Emprunt Maisons Médicales      | 280 000,00 €          |
| 1641 - 413 - Reprise emprunt budget initial | -666 579,75 €         |
| 021 - Vir. De la section de fonctionnement  | 36 472,58 €           |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>3 160 932,00 €</b> |

**N° 53/2020 : RESSOURCES INTERNES – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;  
Vu le vote du Budget Primitif le 20 février 2020 ;  
Vu la Décision modificative n°1 du 16 et 22 avril 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur des virements de crédits,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

• **Dépenses de Fonctionnement :**

|                                                     |               |
|-----------------------------------------------------|---------------|
| 022 – Dépenses imprévues                            | - 76 472.58 € |
| 023 – Virement section d'investissement             | 36 472.58 €   |
| 657364 – Subvention fonction à caractère industriel | 40 000.00 €   |
| <b>Total :</b>                                      | <b>0.00 €</b> |

• **Dépenses d'investissement :**

|                                            |                       |
|--------------------------------------------|-----------------------|
| 2315 – 90 - Dossier Travaux Fossé Cailloux | 1 284 132.00 €        |
| 2313 - 414 - Dossier Travaux PADEL         | 101 200.00 €          |
| 2312 – 414 – Dossier Travaux TIR A L'ARC   | 1 575 600.00 €        |
| 2315 – 822 – Complément travaux routes     | 200 000.00 €          |
| <b>Total :</b>                             | <b>3 160 932.00 €</b> |

• **Recettes d'investissement :**

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| 1311 – 90 - Subv. État Fossé Cailloux   | 555 010.00 €   |
| 1312 - 90 - Subv. Région Fossé Cailloux | 20 000.00 €    |
| 1311 – 414 – Subv. État PADEL           | 41 667.00 €    |
| 10251 – 414 – Participation Club ESF    | 55 000.00 €    |
| 1312 – 414 – Subv. Région PADEL         | 20 000.00 €    |
| 1311 – 414 – Subv. État TIR À L'ARC     | 627 800.00 €   |
| 1318 – 414 – Subv. ANS TIR À L'ARC      | 262 600.00 €   |
| 1312 – 414 – Subv. Région TIR À L'ARC   | 150 000.00 €   |
| 0251 – 414 Don Fédération TIR À L'ARC   | 10 000.00 €    |
| 10222 – FCTVA 2020                      | 557 009.63 €   |
| 10222 – FCTVA 2019                      | 291 952.54 €   |
| 1641 – 90 – Emprunt Fossé Cailloux      | 535 000.00 €   |
| 1641 – 414 – Emprunt PADEL              | 125 000.00 €   |
| 1641 – 414 – Emprunt TIR À L'ARC        | 260 000.00 €   |
| 1641 – 511 – Emprunt MAISONS MÉDICALES  | 280 000.00 €   |
| 1641 – 413 – Emprunt                    | - 666 579.75 € |
| 021 – Virement section Fonctionnement   | 36 472.58 €    |

**Total : 3 160 932.00 €**

## 11. RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE SPANC – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

La DM qui vous est proposée est l'ajustement demandé par la Trésorerie :

| Dépenses de fonctionnement            |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Postes                                | Montant            |
| 023 - Vir. À section investissement   | -0,95 €            |
| 6226 - honoraires                     | 0,11 €             |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>-0,84 €</b>     |
| Recettes de fonctionnement            |                    |
| Postes                                | Montant            |
| 002 - Excédent de fonctionnement      | 1,06 €             |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>1,06 €</b>      |
| Dépenses d'investissement             |                    |
| Postes                                | Montant            |
| 001 - Déficit d'investis. Reporté     | 89 657,95 €        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>89 657,95 €</b> |
| Recettes d'investissement             |                    |
| Postes                                | Montant            |
| 021 - Vir à section de fonctionnement | -0,95 €            |
| 1068 - excédent d'investissement      | 0,95 €             |
| 001 - Excédent d'investis. Reporté    | 89 657,95 €        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>89 657,95 €</b> |

**N° 54/2020 : RESSOURCES INTERNES –BUDGET ANNEXE SPANC– DECISION MODIFICATIVE N° 1**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;  
Vu le vote du Budget Primitif le 20 février 2020;*

*Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur des virements de crédits,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

**- APPROUVE** la décision modificative suivante :

**Dépenses de Fonctionnement :**

**023 : Virement à la section d'Investissement** ..... - 0.95 €

**6226 : Honoraires** ..... - 0.11 €

**Total : - 1.06 €**

**Recettes de Fonctionnement :**

**002 : Excédent de Fonctionnement** ..... - 1.06 €

**Total :** ..... - 1.06 €

**Dépenses d'Investissement :**

**001 : Déficit d'investissement reporté** ..... 89 657.95 €

**Total :** ..... 89 657.95 €

**Recettes d'Investissement :**

**021 : Virement à la section de Fonctionnement** ..... - 0.95 €

**1068 : Excédent d'Investissement** ..... 0.95 €

**001 : Excédent d'investissement reporté** ..... 89 657.95 €

**Total :** ..... 89 657.95 €

**12. RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE PORT –  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

La DM qui vous est proposée est l'ajustement demandé par la Trésorerie

| Dépenses de fonctionnement       |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| Postes                           | Montant            |
| 002 - Déficit de fonctionnement  | 5 616,28 €         |
| 042 - 6811 - Dot. Amortissements | 36 909,36 €        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>42 525,64 €</b> |

| Recettes de fonctionnement       |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| Postes                           | Montant            |
| 002 - Excédent de fonctionnement | 5 616,28 €         |
| 774 - Subv. Exceptionnelles      | 36 909,85 €        |
| 042 - 777 - Amortis subventions  | -0,49 €            |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>42 525,64 €</b> |

| Dépenses d'investissement |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Postes                    | Montant            |
| 21 - 2153 - Installations | 36 909,36 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>36 909,36 €</b> |

| Recettes d'investissement    |                    |
|------------------------------|--------------------|
| Postes                       | Montant            |
| 040 - 28151 - Amortissements | 36 909,36 €        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>36 909,36 €</b> |

**M. LE PRÉSIDENT** : Si une DSP peut être montée pour le port de BRIENON, cela se fera en synergie avec le port de Saint-Florentin.

**M. Jean-Louis LEPRUN** : Je reviens sur les amortissements. Cela revient à nous faire payer deux fois des installations qui sont faites. J'ai un exemple. J'ai fait faire une installation pour 2 000 € que j'ai payée. On m'a dit qu'il fallait l'amortir pendant cinq ans. S'il s'agit de sommes importantes quand on est sur un budget principal, il n'y a pas de problème. Lorsqu'il s'agit des investissements assez spécifiques, on va se retrouver avec des recettes d'investissement énormes que les gens vont payer et payer deux fois.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je n'évoque pas le port de Brienon au hasard. Grâce aux finances saines, la CCSA a des capacités d'investissement sur ce budget qui est à part. Il n'y a donc pas de problème pour un deuxième port.

**M. Thierry CORNIOT** : Un projet de réforme est en cours sur les budgets annexes, projet qui permettrait de reprendre des parties d'investissement.

**M. LE PRÉSIDENT** : On a 83 000 € par an d'amortissement. La DSP court encore pendant 10 ans, donc 800 000 € en réserve. Il y a donc des possibilités pour Brienon.

**N° 55/2020 : RESSOURCES INTERNES –BUDGET ANNEXE PORT– DECISION MODIFICATIVE N° 1**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;  
Vu le vote du Budget Primitif le 20 février 2020 ;*

*Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur des virements de crédits,*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

**- APPROUVE** la décision modificative suivante :

**Dépenses de Fonctionnement :**

|                                               |                    |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| 002 : Déficit de Fonctionnement .....         | 5 616.28 €         |
| 042 6811 : Dotations aux amortissements ..... | 36 909.36 €        |
| <b>Total :</b> .....                          | <b>42 525.64 €</b> |

**Recettes de Fonctionnement :**

|                                            |                    |
|--------------------------------------------|--------------------|
| 002 : Excédent de Fonctionnement .....     | 5 616.28 €         |
| 774 : Subventions exceptionnelles.....     | 36 909.85 €        |
| 042 777 : Amortissements subventions ..... | - 0.49 €           |
| <b>Total :</b> .....                       | <b>42 525.64 €</b> |

**Dépenses d'Investissement :**

|                                                      |                    |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| 21 2153 : Installations à caractère spécifique ..... | 36 909.36 €        |
| <b>Total :</b> .....                                 | <b>36 309.36 €</b> |

**Recettes d'Investissement :**

|                                              |                    |
|----------------------------------------------|--------------------|
| 001 : Report résultat d'investissement ..... | 17 661.00 €        |
| 040 28151 : Amortissements .....             | 36 909.36 €        |
| <b>Total :</b> .....                         | <b>54 571.36 €</b> |

### 13. RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

La DM qui vous est proposée est l'ajustement des investissements et recettes d'investissement.

**Dépenses de fonctionnement**

| Postes                           | Montant           |
|----------------------------------|-------------------|
| 6061 - Compt achat d'eau         | 190,00 €          |
| 6061 - Compt achat d'électricité | 2 900,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>3 090,00 €</b> |

**Recettes de fonctionnement**

| Postes                                  | Montant           |
|-----------------------------------------|-------------------|
| 74 - Subv. D'équilibre Budget principal | 3 090,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>3 090,00 €</b> |

**Dépenses d'Investissement**

| Postes                                 | Montant             |
|----------------------------------------|---------------------|
| 21735 - Complément rénovation bâtiment | 230 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>230 000,00 €</b> |

**Recettes d'investissement**

| Postes                 | Montant             |
|------------------------|---------------------|
| 1311 - Subvention Etat | 180 000,00 €        |
| 1641 - Compt Emprunt   | 50 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>230 000,00 €</b> |

**N° 56/2020 : RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE HOTEL DE L'EST – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;  
Vu le vote du Budget Primitif le 20 février 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur des virements de crédits,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. Kamel FERRAG) et 46 voix pour,

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

**Dépenses de Fonctionnement :**

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| 6061 – Achat eau .....         | 190 €          |
| 6061 – Achat électricité ..... | 2 900 €        |
| <b>Total :</b> .....           | <b>3 090 €</b> |

**Recettes de fonctionnement :**

|                                                    |                |
|----------------------------------------------------|----------------|
| 74 – Subvention d'équilibre Budget Principal ..... | 3 090 €        |
| <b>Total :</b> .....                               | <b>3 090 €</b> |

**Dépenses d'investissement :**

|                                             |                  |
|---------------------------------------------|------------------|
| 21735– Complément rénovation bâtiments..... | 230 000 €        |
| <b>Total :</b> .....                        | <b>230 000 €</b> |

**Recettes d'investissement :**

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| 1311– Subvention État .....       | 180 000 €        |
| 1641 – Emprunt (complément) ..... | 50 000 €         |
| <b>Total :</b> .....              | <b>230 000 €</b> |

## 14. RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

**M. LE PRÉSIDENT :** Plusieurs personnes de notre établissement ont travaillé normalement pour assurer les services à nos populations.

Il m'apparaît normal de les récompenser en leur versant une prime exceptionnelle de reconnaissance.

Je vous propose un montant de 500 € par agent qui a travaillé normalement, et un *prorata temporis* pour les agents en contact avec du public suivant leur présence opérationnelle.

**M<sup>me</sup> Marie DENOMBRET :** Je partage complètement cette décision. Cependant, cela pourrait être mal interprété si toutes les communes de la CCSA n'avaient pas, elles aussi, les moyens, sur les mêmes critères de pouvoir récompenser, c'est-à-dire la présence, l'investissement de leurs agents. Vous voyez tout de suite ce qui pourra se dire « la CCSA a les moyens de verser une prime. Les petites communes n'ayant pas les moyens, les agents n'ont rien ».

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai fait la même chose pour les agents de la commune de Saint-Florentin.

**M. Pascal FOURNIER :** À Germigny, nous avons voté une prime de 2 000 € pour l'ensemble du personnel ayant travaillé pendant la période de confinement.

**M. Daniel BOUCHERON :** Sur l'initiative du maire de Percey, une prime sera versée aux personnels de santé qui habitent sur nos communes.

**N° 57/2020 : RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

*Considérant la possibilité d'accorder une prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles*

*Considérant l'engagement des agents communautaires durant la période de confinement en contact direct avec le public*

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

**- APPROUVE** le versement d'une prime exceptionnelle maximum de 500 €, au prorata du temps de présence opérationnelle des agents au contact du public pendant la période de confinement.

**- AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## 15. QUESTIONS DIVERSES

**M. Thierry CORNIOT :** Je voulais signaler que la pratique du padel est en plein boom. L'installation que nous envisageons sera la première dans l'Yonne.

**M. Hervé MORINIERE :** Le centre de secours de Saint-Florentin qui est une compétence sur une bonne partie des communes de la CCSA avait un chef de centre, le commandant MATTESCO. Ce personnage s'est permis de mettre des écoutes clandestines dans l'enceinte du centre de secours. Il a fait l'objet d'une mutation au SDIS. Les sapeurs du centre de secours de Saint-Florentin voulaient déposer plainte, mais vous les en avez dissuadés. Conséquence : nous voyons cet officier venir d'Auxerre avec un véhicule de fonction et faire tranquillement son tiercé à Saint-Florentin, et ce, en civil. Le versement annuel pour ma petite commune est de 8000 € et je n'ai pas l'intention qu'une partie de cet argent serve à indemniser un officier délinquant qui gagne 11,83 €/heure.

Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous donner votre position sur cette affaire et peut-être demander au président du SDIS et au colonel du SDIS de venir s'expliquer devant cette assemblée. Je ferais alors parvenir un courrier au ministre de l'Intérieur, et pourquoi ne pas envoyer cette question à notre député pour que la question soit

posée à l'Assemblée nationale. Je vous rappelle que ce personnage est punissable d'un an de prison et de 45 000 € d'amende.

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai appelé le colonel dès que j'ai eu l'information. Je lui ai demandé de s'en séparer immédiatement. J'ai refusé d'entendre ce commandant quand j'ai appris ce système de management qu'il a mis en place (écoutes clandestines de son personnel). Il s'agit d'une faute lourde.

Lors de ma rencontre avec les pompiers, je leur ai dit comprendre le fait qu'ils soient « remontés » contre M. MATTESCO. Néanmoins, je n'ai pas envie qu'un tel scandale entache la réputation de Saint-Florentin. J'ai fait comprendre aux pompiers de ne pas porter plainte afin d'éviter une publicité désastreuse pour la ville et ses environs. Néanmoins, je les soutiens et j'ai demandé au colonel de faire en sorte que cette personne n'apparaisse pas sur le territoire. J'ai participé ensuite au recrutement d'un professionnel. Trois bons candidats ont été reçus. Un candidat, chef de centre, prendra ses fonctions le 1er juillet. Il connaît le problème. Nous avons convenu de nous rencontrer régulièrement (4 fois/an).

**M. Gérard DELAGNEAU :** Sur ma commune, le dossier des assainissements individuels traîne depuis un certain temps. Nous n'avons pas de chance avec les entreprises retenues. Un nouvel appel d'offres a dû être lancé. De plus, dans le cadre du SPANC avec Ligny, nous avons dû prendre une autre entreprise. De ce fait, les dossiers traînent depuis trois ans. J'avais soutenu le projet, demandé des subventions auprès de l'Agence de l'Eau. Où en est-on actuellement ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous avons un maître d'œuvre professionnel. Je m'étais déplacé sur quelques chantiers pour constater qu'un certain nombre d'aménagements n'étaient pas bien faits. Nous sommes retournés avec l'entreprise qui s'était engagée à faire des travaux.

**M. Gérard DELAGNEAU :** J'aimerais bien être présent lors des réunions. Où en est-on par rapport à l'Agence de l'Eau ?

*Réponse de M. Emmanuel BOURSAULT (non retranscrit) hors micro.*

**M. Maurice HARIOT :** Où en est l'aménagement numérique ?

**M. LE PRÉSIDENT :** L'équipe est actuellement à Saint-Florentin et passe les fils.

**M. Maurice HARIOT :** J'aimerais avoir un point sur le projet de Chéu. L'aménagement du carrefour va démarrer prochainement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Deux entreprises sérieuses sont d'ores et déjà au travail.

**M. Thierry CORNIOT :** L'équipe est venue me voir à Seignelay pour construire un bâtiment. Ils ont commencé à tirer les lignes.

**M. Maurice HARIOT :** De gros travaux de voirie sont nécessaires sur l'aménagement complet du carrefour. Or, le répartiteur se trouve devant.

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons demander au Département qu'ils vous remettent les plans de l'implantation qu'ils ont prévus. Au besoin, nous verrons directement l'entreprise sans passer par le Département.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Un témoignage d'une installation remarquable qui pourrait nous intéresser. Il s'agit de la méthanisation sur la commune de Germigny.

D'autre part, le conseil d'aujourd'hui se déroule dans la Maison de la Culture de Venizy, ma commune. Je suis prêt à vous la prêter à nouveau, si besoin.

**M. LE PRÉSIDENT :** L'idée de la méthanisation est géniale. Je suis un peu surpris que cet établissement ne soit pas classé avec autorisation. On manipule du gaz. Pour les habitants qui vivent autour, cela crée des odeurs. Je ne sais pas jusqu'où l'ingénieur maîtrise son sujet. Les essais en laboratoire menés ensuite sur une grande échelle industrielle ne donnent pas toujours les résultats escomptés.

**M. Sylvain QUOIRIN :** Je lui ai demandé s'il était sûr de sa rentabilité. Il a investi 7 M€. J'espère que le process est pérenne. Dans ce cas, on devrait s'intéresser à la proposition.

**M. LE PRÉSIDENT :** Laissons démarrer cette installation et on verra ensuite. Prudemment, il y a un pas énorme entre être ingénieur de recherche et devenir industriel.

**M. Didier MORLE :** Je voulais soumettre à tous la problématique que j'ai rencontré concernant des demandes de supplément d'honoraires de grandes sociétés nationales ....

**M. LE PRÉSIDENT :** Je trouve scandaleux que tous les grands groupes viennent demander des suppléments aux marchés signés, pour ma part ce sera systématiquement non !

**La séance est levée à 21 h 30**





A collection of approximately 12 handwritten signatures in blue ink, scattered across the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some signatures appear to be names, such as 'L. Jones' and 'S. D.', while others are more abstract. The signatures are arranged in a loose, non-sequential pattern.

